

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 27 MAI 2015
DE L'ASSOCIATION « SAUVONS LE GRAND ÉCRAN »

Le mercredi 27 mai 2015, à partir de 19h30, l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association SAUVONS LE GRAND ÉCRAN s'est tenue dans les locaux de la Maison des Associations, 11 rue Caillaux, Paris 13^{ème}.

ETAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :

- Présents : 23 adhérents
- Représentés : 32 adhérents

Soit 55 adhérents sur 155 membres à jour de leur cotisation.

Après émargement des adhérents présents ou représentés, et le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour adressé avec les convocations.

La présidente déclare l'Assemblée Générale Ordinaire ouverte à 19h35. Elle souhaite la bienvenue aux participants, les remercie de leur soutien dans ce difficile combat et présente les membres du bureau aux nouveaux arrivants.

1 - Rapport moral de l'année 2014

Après avoir rappelé 2012 l'« annus horribilis », 2013 l'« année de l'espoir », et avant d'aborder les sujets brûlants de l'année 2015, la Présidente qualifie 2014 de « l'année des surprises ».

Après une interminable période de procédures aboutissant au rejet de nos recours par le Conseil d'Etat pour des motifs spécieux (*voir PV de l'AGE*), 2013 laissait enfin place aux bonnes nouvelles avec 2 vœux adoptés à 6 mois d'intervalle par le Conseil de Paris et la candidature d'un nouveau repreneur, le jeune chef d'orchestre Franck CHASTRUSSE. Mais le projet visant à faire du GRAND ÉCRAN une **salle de concert**, confirmé par Jérôme SEYDOUX en avril 2013 à la Mairie du 13^{ème}, tardait à se concrétiser. D'où notre mailing début 2014 : "*Vœux pieux et poudre aux yeux*" qui dénonçait une fois de plus l'inertie politique et les contradictions des élus.

2014 avait également démarré sur les chapeaux de roues avec la campagne municipale, occasion de nombreux rendez-vous et tractages (où notre dépliant couleur avec la carte des investissements culturels de la Ville de Paris reçut un très bon accueil). Interpellés par nos soins comme à chaque élection, les candidats étaient quasi unanimes à soutenir le Grand Écran... mais seulement en apparence. En effet, si la proposition d'"*accompagner l'implantation d'une grande salle de spectacle place d'Italie en remplacement du Grand Ecran*" figurait en bonne place au 1^{er} tour sur les tracts du programme culture de Jérôme COUMET et Anne HIDALGO pour le 13^{ème}, elle avait complètement disparu au 2^{ème} tour ! Et aucune des deux candidates têtes de listes parisiennes n'a répondu sur les mesures concrètes qu'elles comptaient prendre pour sauver l'équipement culturel.

Et lors d'une **réunion-débat** sur "*La culture dans le 13^{ème}*" organisée par Jérôme COUMET en mars 2014, on ne s'était pas vraiment senti les bienvenus. Bruno JULLIARD, adjoint à la culture d'Anne HIDALGO, s'était abstenu de nous répondre sur les raisons pour lesquelles il avait affirmé en CONSEIL DE PARIS que la FONCIÈRE DES TERRITOIRES, société immobilière signataire d'une promesse de vente avec PATHÉ - mais sans aucun rapport avec la culture ni avec le spectacle - avait obtenu sa licence d'entrepreneur de spectacles !

Il devenait alors évident que les promesses de 2013 tarderaient encore à se réaliser, d'autant que le repreneur avait de plus en plus de difficultés à joindre le soi-disant vendeur (on ne savait d'ailleurs plus très bien qui vendait). Bref, ça commençait à sentir sérieusement le pat(h)é !

En juin 2014 lors de notre dernière assemblée, tous les espoirs étaient pourtant permis : un tout nouveau candidat-repreneur venu nous présenter son projet - le metteur en scène et compositeur Jacques COLSON - se disait alors confiant dans l'issue des négociations en cours avec le propriétaire (en fait de nébuleuses agences). Nous avions donc toutes les raisons d'espérer fêter notre victoire cette année ainsi que les travaux d'avancement de la salle.

Malheureusement le sort (ou plutôt PATHÉ) en a décidé autrement, et une fois de plus nous en sommes réduits à tenter de vous raconter le plus clairement possible la suite de cette histoire rocambolesque et - pour le moins - opaque.

Pour résumer : alors qu'il y a tout juste un an tous les feux semblaient au vert :

- Le projet du nouveau repreneur, qui prévoyait de faire du GRAND ÉCRAN le **Palais des Festivals de Paris** (ouvert à toutes les disciplines du spectacle) remportait tous les suffrages ; ses investisseurs n'avaient apparemment pas de contraintes financières pour assumer le rachat et les travaux ;

- Le 10 juin 2014, un nouveau vœu en faveur du GRAND ÉCRAN présenté cette fois par Jérôme COUMET avait été adopté à l'unanimité par le Conseil du 13^{ème}, puis par le Conseil de Paris la semaine suivante ;
- Les relations entre notre association, le repreneur et la société HAMMERSON (propriétaire du centre commercial) - que nous avons mis en relation début juin - étaient au beau fixe, et tous soutenaient le dernier projet en date...

... aujourd'hui l'horizon s'est à nouveau obscurci. Bien sûr nous n'avons jamais cru au Père Noël et restions sur nos gardes, mais nous étions loin de nous douter de la douche froide qui nous attendait : à savoir qu'en fait PATHÉ avait conclu le marché avec un nouveau marchand de biens : HÉRACLÈS Investissement (auquel avait été transférée la promesse de vente signée avec la FONCIÈRE DES TERRITOIRES), et qu'un bail avait été signé entre cette nouvelle foncière et un opérateur de salles de sport, qui s'apprêtait à démarrer les travaux d'aménagement ! Cette info, transmise début juillet par un dirigeant d'HAMMERSON, fut rapidement confirmée par le directeur du Club Med Gym qui s'inquiétait de voir un concurrent "low-cost" s'implanter à l'autre bout du centre commercial !

Annoncée comme par hasard au début des vacances d'été, cette opération ne laissait guère de marges de manœuvres pour s'y opposer. Elle avait en effet été préparée de manière à contourner tous les obstacles administratifs : pas de nouvelle vente - uniquement une "substitution" - donc pas de DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner, obligatoire, qui permettait à la mairie d'exercer son droit de préemption), ni de demande de permis de construire et/ou démolir puisque les appareils devaient être installés directement dans la salle (comme au KINOPANORAMA, fermé en 2002 par les mêmes PATHÉ-GAUMONT !). Les possibilités de recours s'avéraient donc bien minces. Et nos demandes de consultation de dossier sur les travaux de la grande salle, adressées en octobre à la Préfecture et à la Direction de l'Urbanisme, restent sans réponse.

Yves CONTASSOT, Conseiller de Paris du groupe EELV, que nous avons aussitôt averti, en a immédiatement informé Jérôme COUMET, qui s'est dit furieux de cette opération organisée "derrière son dos". Après avoir déclaré qu'il n'accorderait jamais son autorisation d'ouvrir à la salle de sport, le maire aurait envoyé des inspecteurs sur le chantier. Les services de l'urbanisme, estimant que la nature de certains travaux nécessitait une demande de permis, auraient alors adressé une mise en demeure à FITNESS PARK et saisi le procureur de la République.

De notre côté, il nous a semblé opportun d'organiser une nouvelle réunion entre HAMMERSON et Jacques COLSON (en septembre 2014) et d'appeler au rassemblement à l'occasion de l'**Inauguration de la Fondation PATHÉ**, dont nous ignorions la date exacte. Et même si nous n'étions pas très nombreux lors de notre mobilisation intensive les 4 et 5 septembre vu le peu de temps dont nous disposions pour lancer l'info, celle-ci fut un succès et nous a valu une bonne couverture médiatique (Le Parisien, Le Monde, France Bleue et France3 Ile-de-France).

Quant aux éventuels recours juridiques à envisager (que nous aborderons au point 4) ils restent difficiles à évaluer en l'absence de décision administrative à attaquer, notre principal atout restant notre récente découverte de l'Ordonnance de 1945 censée protéger toutes les salles de spectacle en France.

Pour reprendre la conclusion de notre mailing d'octobre 2014 "*Un vrai Pathécaille*", il n'est pas encore dit que toutes ces années de lutte verront l'avènement d'une salle de remise en forme tant ce projet semble faire l'unanimité contre lui !

Aux dernières nouvelles le signataire du bail en cours, FITNESS PARK - dont nous avons rencontré les dirigeants en octobre - a abandonné les travaux et attaqué le propriétaire actuel (HÉRACLÈS), qui lui-même cherche déjà à revendre le double du prix acquis. Le sort de cette salle livrée à la spéculation est donc toujours en suspens. Mais que FITNESS PARK gagne ou perde son procès, on voit mal la mairie cautionner ce genre de projet après l'adoption de trois vœux préconisant le maintien de sa vocation culturelle (un projet DECATHLON aurait déjà été rejeté), et il paraît peu probable que le propriétaire garde les lieux longtemps inoccupés étant donné le coût élevé des charges annuelles. Il faudra bien que la situation se débloque un jour, d'autant que notre repreneur est toujours sur les rangs. Le courant entre lui et le maire du 13^{ème} était très bien passé mais il n'a toujours pas été reçu par l'adjoint d'Anne HIDALGO, malgré plusieurs demandes et les relances d'Yves CONTASSOT au Conseil de Paris. Et nous savons qu'une réunion entre la MAIRIE du 13^{ème}, HÉRACLÈS et HAMMERSON s'est avérée particulièrement houleuse !

Le plus curieux c'est que PATHÉ a vendu à un prix inférieur à l'offre qu'était disposé à faire le dernier repreneur ! Ce feuilleton à rebondissement laisse en tout cas une impression étrange, comme si depuis le début une main invisible s'arrangeait pour dissuader les meilleures volontés et écarter les projets les plus pertinents.

La situation a été suivie de près par LE 13 DU MOIS qui nous a consacré 5 articles entre janvier et octobre 2014. Et en novembre 2014 notre association a fait l'objet d'un tournage documentaire par des élèves de l'école d'architecture de Paris La Villette.

De notre côté nous avons continué à solliciter les acteurs concernés, et à informer par voie de mailings et de tracts, pour lesquels nous appelons à venir plus nombreux nous épauler.

En conclusion la Présidente évoque l'interview la veille sur France 3 d'une fidèle adhérente, Anise Postel Vinay, sur ses faits de résistance pendant la guerre, et invite à rester de bons résistants dans ce combat qui s'inscrit - toutes proportions gardées - dans la résistance à une autre forme de barbarie : la marchandisation mondiale de biens considérés jusqu'ici « d'intérêt général ».

Après avoir donné lieu à un échange constructif avec l'assistance, le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

2 - Rapport financier

• 2-a - Rapport financier de l'année 2014

Monsieur Patrick PAWELSKI, trésorier, présente le rapport financier :

Comme l'année précédente, et pour la deuxième année consécutive, les comptes 2014 de l'association SAUVONS LE GRAND ECRAN sont positifs.

Cette situation saine est due principalement à l'absence de dépenses juridiques cette année, les derniers "frais irrépétibles" réclamés par la Ville de Paris ayant été réglés en 2013.

Nous avons donc pu consacrer un budget plus important à nos campagnes de communication via de nombreux mailings et la diffusion de tracts et de notre dépliant couleur, particulièrement apprécié (*applaudi par l'assistance*). D'où l'importance de ce poste cette année. Ces efforts nous ont permis non seulement de maintenir le poste « adhésions » à un bon niveau mais de l'augmenter de 500 € par rapport à 2013 avec l'arrivée de 47 nouveaux adhérents.

Il faut néanmoins tenir compte du fait qu'au 31/12/14 certaines dépenses sur les exercices antérieurs n'étaient pas encore remboursées aux administrateurs, notamment une note d'avocat de 950 € réglée en 2008 par Madame Andrei.

A ce jour la situation du Grand Écran se trouve encore loin d'être réglée et nous ne devons pas exclure d'éventuels recours en justice. A cet effet, le poste "Honoraires d'avocat" a été provisionné à hauteur de 2000 € dans le budget 2015.

Il est donc essentiel de maintenir la mobilisation cette année.

• 2-b - Rapport du vérificateur aux comptes

Après avoir examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, M. Christian GAUVIN certifie la parfaite tenue des pièces comptables et se déclare en accord avec le rapport financier tel qu'il est présenté.

Il préconise de profiter de cette situation favorable pour rembourser au moins à Madame ANDREI la note d'avocat avancée par ses soins depuis 2008.

• 2-c - Approbation des comptes 2014 + budget 2015

Après un échange libre avec les participants, le rapport financier ainsi que les comptes de l'exercice 2014 et le budget 2015 sont approuvés à l'unanimité des présents et représentés.

• 2-d - Désignation du (des) vérificateur(s) aux comptes pour l'année 2015

Monsieur Christian GAUVIN, qui a bien voulu se porter à nouveau candidat à la fonction de vérificateur aux comptes, a été réélu à l'unanimité des présents et représentés.

3 - Fixation du montant des cotisations

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée Générale décident de maintenir les montants des cotisations identiques à ceux de l'année précédente.

Madame Andrei rappelle à ce sujet la modification adoptée par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui a précédé : l'attribution de la qualité de "membre bienfaiteur" aux adhérents versant 10 fois la cotisation de base.

Elle rappelle également le point fait lors de cette AGE sur les procédures de rescrit fiscal.

4 - Décision éventuelle à prendre concernant les petites salles

La Présidente rappelle que la société HAMMERSON nous avait informés en 2014 du rachat à Pathé des deux petites salles en vue de les transformer en boutiques. Mais comme à cette époque Jacques COLSON, qui était en négociation pour racheter la grande salle, s'était déclaré intéressé par ces deux salles supplémentaires (dont il ignorait jusque-là l'existence), il restait un (mince) espoir de les sauver. Malheureusement une palissade et des engins de chantier rue Bobillot indiquent en 2015 que des travaux sont en cours, sans qu'aucun affichage ne précise leur nature. Interrogé, HAMMERSON nous a répondu qu'ils n'y étaient pas obligés mais que les travaux étaient retardés par des problèmes d'amiante.

Entretemps nous avons pris contact avec un avocat du 13^{ème}, spécialisé en droit administratif, qui a relancé nos demandes de consultation de dossiers pour la grande salle et en a fait une pour les petites salles. Pour ces dernières, il nous a indiqué que nous pouvions soit déposer une plainte, ou du moins faire un constat d'huissier sur les travaux en cours.

Monsieur Etienne LOUIS, obligé de quitter la réunion avant la fin, s'était prononcé contre toute action en justice qui risquait de gâcher nos bonnes relations avec les dirigeants d'HAMMERSON qui depuis quelques années nous informent régulièrement de l'évolution de la situation et se sont abstenus de nous réclamer les sommes dues à l'issue des procédures de recours (contrairement à la Ville de Paris, qui a exigé le règlement de 500 € au titre des frais irrépétibles). Avant de quitter la salle li avait également émis des doutes sur l'application de l'Ordonnance de 1945 aux petites salles, inscrites en tant que "cinémas".

Mais son avis n'a pas empêché un consensus défavorable à HAMMERSON de se dégager parmi l'assistance. Et un sondage à mains levées a fait ressortir le souhait quasi unanime (à l'exception de Monsieur LOUIS absent) d'utiliser des moyens juridiques pour tenter de stopper ces travaux.

5 - Questions diverses

Situation actuelle de la grande salle

A notre connaissance la société HÉRACLÈS, qui en 2014 a "racheté" le Grand Écran à PATHÉ pour 4,6 M€, l'a aussitôt remis en vente pour 12 M€ (!), mais ce prix, largement surévalué pour une salle de spectacle nécessitant des travaux de remise aux normes, est de nature à décourager les repreneurs culturels.

Le groupe HAMMERSON, qui s'est également mis sur les rangs, resterait donc seul en lice pour racheter la salle (autour de 8 M€) qu'il aurait l'intention de louer à un opérateur culturel. Mais cette proposition a été déclinée par Jacques COLSON qui préférerait être propriétaire plutôt que locataire et consacrer les 3 M€ de caution demandés par HAMMERSON aux travaux de la salle.

Il est en tout cas difficile d'y voir clair, chaque partie ayant déclaré lors de nos derniers entretiens que l'autre s'était désistée, alors qu'il n'en est rien !

La situation se complique également du fait que la VILLE DE PARIS a soumis la vente à HAMMERSON de son terrain avenue d'Italie à la résolution du problème "Grand Ecran" (d'où l'intérêt de cette société pour le faire aboutir). A cela s'ajoute un nouveau paramètre : suite à l'appel à projets innovants lancé en novembre 2014 par la VILLE DE PARIS sur différents sites parisiens, celui d'HAMMERSON (l'extension du centre commercial) n'est plus seul sur ce site mais fait partie de la vingtaine de projets pour lesquels une première sélection aura lieu d'ici l'été. D'un autre côté le Grand Écran pourrait également servir à HAMMERSON de moyen de pression pour faire pencher la balance en leur faveur.

A ce jour l'avenir de la salle reste donc toujours incertain.

Avant de se quitter la présidente invite à se retrouver le samedi 12 septembre entre 10h et 17h30 bd Blanqui à l'occasion du prochain **Forum des Associations**.

Après un échange enrichissant avec l'assistance, plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale Ordinaire du mercredi 27 mai 2015 est déclarée close.

La séance est levée à 21h.

La Secrétaire Générale

La Présidente

Josette SUDRE

Marie-Brigitte ANDREI